

Notification 2023/020

08 août 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOMINATION DE CANDIDATS POUR LE CONSEILLER NOMMÉ PAR LA COP DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Suite à la [Notification n° 2022/023](#) : *Nomination des candidats pour le Conseiller nommé par la COP dans les domaines des mammifères aquatiques et du changement climatique*, un seul candidat pour le Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique a été nommé. La 6ème réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS a inscrit la question et a demandé au Secrétariat de rechercher des candidats supplémentaires pour le poste, et de présenter la liste finale des candidats à la COP14 pour examen.

Par le biais de cette notification, le Secrétariat recherche donc des nominations pour des candidats supplémentaires au poste de Conseiller nommé par la COP dans le domaine du changement climatique.

Les candidats devraient être des experts internationalement reconnus dans le domaine, de préférence avec une expertise relative au changement climatique et aux espèces migratrices ou aux questions de biodiversité de manière plus générale. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient des ressortissants d'une Partie soumettant une nomination, ni même d'une Partie à la CMS.

Un mandat indicatif pour les Conseillers nommés par la COP est annexé à cette notification. Les nominations doivent être envoyées par écrit au Secrétariat à cms.secretariat@cms.int, avec copie à dagmar.zikova@un.org, avant le **30 septembre 2023**.

Les candidatures doivent comprendre une déclaration justifiant la candidature, un curriculum vitae du candidat, ainsi qu'une déclaration par laquelle le candidat déclare qu'il est prêt à accepter la nomination s'il est sélectionné. Les nominations se feront pour la période intersession entre la COP14 (février 2024) et la COP15, environ 3 ans plus tard, avec un renouvellement possible du mandat.

Étant donné que les conseillers nommés par la COP sont généralement appelés à coordonner et/ou à présider des groupes de travail lors des réunions du Conseil scientifique de la CMS, qui se déroulent normalement en anglais sans interprétation simultanée, une bonne maîtrise de l'anglais est jugée nécessaire pour entreprendre efficacement cette tâche. La connaissance des autres langues de travail du Conseil scientifique (français, espagnol) serait un atout.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Le poste de conseiller nommé par la COP n'est pas rémunéré. Sur la base des règles et politiques actuellement en vigueur, et sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat couvrira les frais de voyage et de séjour liés à la participation des Conseillers nommés par la COP aux réunions du Comité de session du Conseil scientifique (normalement deux pendant la période intersessions entre deux réunions de la COP) et de la COP (normalement une réunion par triennium).

Le Secrétariat compilera toutes les candidatures reçues et les mettra à la disposition de la COP14 pour examen.

Pour de plus ample informations ou des éclaircissements sur les domaines d'activité des conseillers nommés par la COP et sur le processus de nomination, veuillez contacter la conseillère scientifique de la CMS, Ms Dagmar Zikova dagmar.zikova@un.org.

Contexte

La 13ème réunion de la Conférence des Parties à la CMS (Gandhinagar, Inde, 15-22 Février 2020) a décidé de la nomination de conseillers nommés par la COP pour la période intersessionnelle entre COP13 et COP14 pour les domaines suivants : Oiseaux, Mammifères terrestres, Mammifères aquatiques, Poissons, Changement climatique, Connectivité/Réseaux, Pollution marine, Prises accidentelles, et Espèces envahissantes/Maladies de la faune sauvage. Sur la base d'une recommandation du Conseil scientifique, la COP13 a également convenu d'un processus de révision qui devrait avoir lieu tous les deux cycles de la COP afin d'assurer l'applicabilité continue des domaines d'activité (voir le document [UNEP/CMS/COP13/Doc.15.1 Domaines d'activité des conseillers nommés par la COP](#) pour plus de détails). Les domaines approuvés par la COP13 devraient donc être confirmés pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15.

Les Conseillers nommés par la COP pour les Mammifères Aquatiques (Dr. Giuseppe Notarbartolo di Sciarra) et le Changement Climatique (Prof. Colin Galbraith) ont informé le Secrétariat qu'ils ne chercheront pas à être renommés pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15. Le Secrétariat a compilé toutes les candidatures reçues et les mettra à la disposition de la COP14 pour examen. Avant la COP14, la 6ème réunion du Comité de session du Conseil scientifique (Bonn, Allemagne, 18-21 juillet 2023) a consulté les nominations reçues en vue de formuler ses recommandations sur la sélection des candidats à la COP.

Un seul candidat a été proposé pour le poste de Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique. Le Conseil scientifique a demandé au Secrétariat de rechercher des candidats supplémentaires pour le poste, et de présenter la liste des candidats à la COP14 pour examen.

Le Conseil scientifique a formulé sa recommandation concernant le poste de Conseiller nommé par la COP pour les mammifères aquatiques.¹ Les actuels Conseillers nommés par la COP pour tous les autres domaines ont confirmé leur disponibilité pour rester à leur poste après la COP14.

¹Voir le document du Conseil scientifique [UNEP/CMS/ScC-SC6/Doc.3.2/Rev.1/CRP 3.2 ScC-SC6 CRP 3.2/Rev.](#)

MANDAT INDICATIF POUR LES CONSEILLERS NOMMÉS PAR LA COP

Fonctions et responsabilités (le cas échéant)

- Contribuer au travail du Conseil scientifique (ScC) et de son Comité de session (ScC-SC) en aidant à :
 - Identifier et formuler des propositions/recommandations pour adresser la conservation des espèces migratrices, notamment dans le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e), le cas échéant par l'élaboration de projets de Résolution ou de Décision à soumettre à la Conférence des Parties (COP) pour examen, ou par la révision des Résolutions et Décisions pertinentes existantes ;
 - Coopérer avec le Secrétariat et le Président du ScC sur la mise en œuvre des Décisions de la COP et d'éléments du programme de travail du ScC-SC concernant le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e) ;
 - Identifier des espèces pouvant figurer aux Annexes de la CMS, et dans le cas échéant, aider les Parties à rédiger des propositions d'amendement des Annexes pour être soumis à l'examen de la COP ;
 - Aider et, le cas échéant, promouvoir l'élaboration de propositions d'actions concertées sur les espèces inscrites à la CMS à soumettre au ScC pour examen et à la COP pour approbation ;
 - Contribuer à la préparation et à la mise à jour régulière de rapports sur le statut de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS,
 - Faire rapport au ScC sur le progrès du travail réalisé dans d'autres organisations pour lesquelles il/elle a été désigné(e) comme étant le point focal au sein du ScC ;
 - Participer à des groupes de travail *ad hoc* établis au sein du ScC afin d'aborder des questions spécifiques.
- Conseiller le Secrétariat sur la pertinence des propositions de projets à financer par la CMS, et l'évaluation technique des résultats des projets approuvés, notamment pour le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e).
- Participer à des réunions du ScC-SC de la CMS (recevant un soutien financier de la CMS pour les frais de voyage et de séjour, si nécessaire) – normalement deux réunions en trois ans – et agir comme Président du groupe de travail pertinent qu'il soit taxonomique ou thématique, si nécessaire.
- Sur demande, participer aux réunions de la Conférence des Parties (recevant un soutien financier pour les frais de voyage et de séjour, si nécessaire) – normalement une réunion tous les trois ans.

Compétences linguistiques

Les langues de travail du Conseil scientifique sont l'anglais, le français et l'espagnol. Comme les conseillers nommés par la Conférence sont souvent appelés à présider des groupes de travail lors de réunions fonctionnant sans interprétation simultanée, une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire. La connaissance d'autres langues de travail du Conseil serait un atout.